Paris, le 26 janvier 2015



Sébastien SIHR Secrétaire Général

Α

Monsieur Bertrand GAUME Directeur de cabinet

Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche 110 rue de Grenelle 75357 Paris 07 SP

Monsieur le Directeur,

Je tiens à vous alerter des conditions tout à fait insatisfaisantes dans lesquelles se prépare la définition de la nouvelle carte d'Éducation prioritaire pour les écoles primaires.

Actuellement, et à la demande de Madame la Ministre, les Recteurs ont pour mission de classer en REP les écoles primaires en les rattachant aux collèges labellisés par le ministère en décembre dernier. Or, cette procédure qui devait se faire en toute transparence à partir de critères partagés et lisibles se déroule dans la plus grande opacité dans un grand nombre de départements : aucun document transmis, aucune instance réunie et parfois absence de dialogue avec les représentants des personnels. Certaines écoles découvrent même dans la presse qu'elles ne seront plus en éducation prioritaire l'année prochaine.

L'absence de concertation approfondie et sincère génère de l'incompréhension et de l'injustice. Par exemple, il n'est pas possible d'étudier des solutions qui permettent de classer en REP des écoles dites « isolées » présentant pourtant les caractéristiques de l'éducation prioritaire.

Cette situation est avant tout le fruit d'un périmètre bien trop étroit de l'Éducation prioritaire. C'est pour cela que le SNUipp-FSU continue de demander son élargissement, afin de répondre à tous les besoins légitimes et avérés d'un grand nombre d'écoles. Les effroyables événements de ce début janvier nous rappellent combien il est important que l'éducation nationale n'abandonne aucune école, aucun élève et aucune famille. La priorité au primaire doit se traduire dans cette nouvelle carte qui ne peut voir le nombre d'écoles concernées se réduire. Il y a à l'heure actuelle 6 596 écoles en éducation prioritaire. Au regard de l'accroissement des inégalités sociales, il devrait y en avoir plus à la fin de la construction de cette nouvelle carte. Nous vous avons remis en décembre une liste d'écoles répondant aux critères de l'éducation prioritaire. La situation de ces écoles doit être étudiée à tous les niveaux et en toute transparence et une réponse satisfaisante doit leur être apportée. Nous vous demandons donc également de veiller à ce que partout les comités techniques se tiennent et que partout les documents indispensables pour assurer la transparence et l'équité soient fournis dans les délais réglementaires.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Sébastien SIHR

SNUipp-FSU – 128 boulevard Auguste Blanqui –75013 Paris. Tél.: 01 40 79 50 00. Fax: 01 44 08 69 40. www.snuipp.fr